



Compte rendu de la réunion avec la municipalité

Le samedi 14 mars s'est tenue une réunion en mairie à laquelle avaient été conviées toutes les associations implantées dans la commune.

Cette initiative du maire et de ses adjoints a été unanimement saluée par les participants.

Les associations représentées étaient : le Club des aînés « Lou Cade », le comité des fêtes, l'association des jeunes, les Familles rurales, les chasseurs, la Cie des Arbres têtards et Vivre Montméjean.

L'objet de la réunion portait sur les activités et les demandes spécifiques de chaque association.

Pour sa part, Vivre Montméjean a rappelé ses principaux domaines d'intervention : sauvegarde du patrimoine et notamment la restauration de la maison « Birou » de l'association, le sentier botanique et son complément le jardin en cours d'aménagement et les recherches sur l'histoire de la seigneurie de Montméjean et de ses habitants.

Au titre des demandes ou des souhaits de l'association Vivre Montméjean ont été évoqués :

• **La question du stationnement des véhicules** notamment en période estivale. Sur ce point, les élus semblent d'accord pour installer un panneau juste après les 2 parkings du pont pour limiter l'accès au village aux seuls résidents.

• **Les risques et conséquences pour le village liés à l'état de délabrement du château et la délibération prise par le conseil municipal à l'automne dernier s'orientant vers une procédure de péril imminent.** Vivre Montméjean a fait état de son inquiétude quant à un arrêté de péril qui serait de nature à compromettre les activités de l'association pour tout ce qui touche au sentier botanique et son jardin ainsi que la restauration de la maison de l'association. En réponse, les élus ont indiqué qu'à ce jour rien n'était arrêté dans l'attente des résultats de démarches effectuées sur le plan technique et également juridique.

• Incidemment, Vivre Montméjean a rebondi sur une demande formulée par une autre association quant à la **mise en place d'un point d'eau pour les nombreux randonneurs et sportifs « trailers »** qui passent dans le village.

- A noter que les contraintes budgétaires liées à la réduction des dotations aux collectivités ont été souvent évoquées au cours de cette réunion dès lors qu'il s'agissait de demandes impliquant une prise en charge financière par le budget communal.

LE POINT SUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS ET LA SOUSCRIPTION :



• **Fondation du Patrimoine :**

La souscription s'élève à ce jour à 3 265 €. Grace à cette somme et à l'abondement promis par

la Fondation, l'association pourra financer la réalisation de la toiture de la maison de l'association.

• **Conseil Général :**

Lors d'une rencontre en mars dernier, Mme VERGONNIER Conseiller général nous a incité à renouveler notre demande de subvention auprès du Département en y incluant les travaux d'électricité qui ont fait l'objet d'un dossier déposé à la Région (voir ci-dessous).

Le dossier a été envoyé le 21 mars. Nous suivrons ce dossier en liaison avec Mme VERGONNIER dont le mandat a été renouvelé.

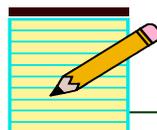
• **Conseil Régional :**

Une demande d'aide financière pour les travaux d'électricité était en cours au titre du fonds régional d'intervention (FRI). Ce dossier avait été monté sur les conseils de Mme VABRE, Conseiller Régional, rencontrée à Montméjean même.

La commission a examiné le dossier le 27 mars dernier et a donné un avis favorable à l'octroi d'une subvention à hauteur de 2 600 €.

La commission permanente de la Région devrait officialiser cette attribution au cours de l'une de ses prochaines sessions.

Remerciements tous particuliers à Mme VABRE pour son aide à l'obtention de cette subvention.



- Journée travaux le samedi 25 avril
- 2 autres journées seront programmées ultérieurement en mai